



COMMUNE DE LES ANCIZES-COMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024

À 19 heures à la salle du Conseil municipal

PRESENTS : Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, Hélène COURTADON, René MASSON, Annie GARRACHON, Isabelle THAUVIN, Ludovic BERNARDIN, Rémy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Philippe JOUBERTON, Thierry MEUNIER.

EXCUSES et POUVOIRS : Raquel FERREIRA, Carole FALKENAU, Alexis ROSSIGNOL, Amel EL MANDILI (pouvoir Hélène COURTADON, David BRUNET (pouvoir Jacques MOREAUX))

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil municipal.

Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Budget 2024 :
- Vote du Compte Administratif 2023,
- Vote du budget,
- Vote de l'investissement,
- Vote des taux,
- Vote du compte de gestion

- Délégations données au maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires financières et administratives,
- Personnel,
- Affaires foncières,
- Assainissement,
- Communauté de Communes CSM / Syndicats,
- Questions diverses

Il est proposé au Conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour un point sur le SIRB.

Le Conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Maire fait part du décès de Madame Yvette ROSSIGNOL née LABONNE, grand-mère d'Alexis ROSSIGNOL, conseiller municipal délégué.
Au nom du Conseil municipal, le Maire adresse ses sincères condoléances à la famille.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
250	JOEL MOTOCULTURE	Achat d'un taille haie	730.00 €
249	PROLIANS	Achat d'une meuleuse portative	431,30 €
237	Maître YEBBALA Malic	Constat du Commissaire de Justice avant travaux MAIRIE en limite de la propriété ROSSIGNOL	309,20 €

2. TRAVAUX :

Travaux de sécurité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux réalisés sur la commune pour la sécurité des habitants.

Actuellement, ils sont en cours à l'entrée de Boucheix avec la mise en place d'une écluse afin de limiter la vitesse à l'entrée de ce village et de la commune. Un ajout de bordures et de terre a été fait. La fin des travaux est normalement prévue vers le 17 avril 2024.

3. PROJETS :

PROJET DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'un point sur le déménagement de la future mairie.

Il évoque également les dates pour ce déménagement, les nouveaux horaires prévus et les points concernant les travaux de certaines entreprises.

LES DATES :

Le déménagement aura lieu les jeudi 11 et vendredi 12 avril 2024. L'ouverture dans les nouveaux locaux est fixée au lundi 15 avril 2024.

Les nouveaux horaires de la mairie seront les suivants :

Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le samedi de 10 heures à 12 heures. Une réflexion est en cours sur une possible mise en place d'une permanence des élus un samedi par mois.

Une visite pour les habitants sera organisée le samedi 13 avril de 10 à 12 heures.

L'Agence Postale Communale qui va être située dans la nouvelle mairie ouvrira le lundi 22 avril 2024.

3 agents seront formés. La nouvelle amplitude d'ouverture de l'agence postale communale est désormais plus importante.

La date d'inauguration serait prévue le vendredi 28 juin vers 17 heures, à confirmer après le retour des partenaires institutionnels.

LES ENTREPRISES :

Un passage de l'huissier a eu lieu pour constater les manquements de l'entreprise Kamala Face et Façades.

Cette entreprise pose problème sur la qualité du travail réalisé.

Les autres entreprises ont seulement quelques points à finir de traiter.

CHANGEMENT DE NOM POUR LA PLACE DU MARCHÉ :

Suite à l'installation de la nouvelle mairie sur la place, Monsieur le Maire propose de renommer la Place du Marché (les marchés n'ont plus lieu sur cette place) en Place de la Mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De changer le nom de la Place du Marché qui se nommera désormais Place de la Mairie.

PROJET MAISON DE SANTÉ:

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du point d'avancement des travaux de la future maison de santé.

Zone N° 1 : Pose des sols et finition de cette zone,

Zone N° 2 : Peinture des murs, sols et finition électrique et sanitaire,

La réalisation des extérieurs et parkings est en cours. La réception des travaux devrait s'effectuer fin avril-début mai. L'installation des professionnels de santé devrait se dérouler début juillet.

ECOLE ELEMENTAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancée du projet Scolaeé de l'école élémentaire.

Il indique que la commune doit lancer la consultation pour la maîtrise d'ouvrage afin de ne pas perdre de temps pour la réalisation des différents avant projets.

Il signale également le fait d'être opérationnels pour un Avant-Projet Définitif en fin d'année afin de solliciter les subventions auprès des collectivités et autres organismes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De valider la réhabilitation de l'ancienne école élémentaire dans le cadre du projet Scolaeé,

- De solliciter toutes les subventions auprès des collectivités et autres organismes,

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à ce projet de réhabilitation de l'école élémentaire.

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

COMMUNE :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Isabelle MEGE, adjointe, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Didier MANUBY, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	520 416,20
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 656 740.00 - 1 339 280.97)	317 459,03
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	202 957,17

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-634 525,11
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 525 264.51 - 2 030 638.70)	-505 374,19
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-129 150,92
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (994 422.00 - 650 000.00)	344 422,00

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	290 103,11
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	230 313,09
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur René MASSON, adjoint, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Didier MANUBY, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	25 163,01
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (173 468.45 - 141 494.63)	31 973,82
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-6 810,81

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	185 771,43
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (89 789.02 - 130 539.54)	-40 750,52
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	226 521,95
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 231 050.00)	-231 050,00

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-45 278,57
---------------------------------------------------------------------	-------------------

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	25 163,01
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
-----------------------------------------------	--

LOTISSEMENT :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Isabelle MEGE, adjointe, après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Didier MANUBY, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-0,07
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (51 781.28 - 51 092.03)	689,25
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-689,32

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (51 092.03 - 0.00)	51 092,03
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-51 092,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0,07

COMPTE DE GESTION :

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter par M. le Maire Didier MANUBY, le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTE DES TAUX :

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à fixer le taux des taxes pour l'année 2024 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) et Taxe d'Habitation (TH).

Après avoir pris connaissance des différents documents : budget communal, compte administratif, délibération d'affectation des résultats de clôture approuvés par l'assemblée et l'état 1259 MI transmis par la Trésorerie Générale du Puy-de-Dôme,

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas procéder à une augmentation sur les divers taux de taxes foncières, décide une augmentation de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires et fixe les taux pour 2024 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 27,81 % (pas d'augmentation)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 21,08 % (pas d'augmentation)
- Taxe d'Habitation (TH) : 9,02 % (augmentation +8.6%)

BUDGET PRIMITIF 2024 :

COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2024 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- section fonctionnement dépenses/recettes : **1 755 393.35€**
- section investissement dépenses/recettes : **1 538 948.80€**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif 2024 de la commune des ANCIZES-COMPS.

BUDGET PRIMITIF 2024 :

ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire présente le projet de budget Assainissement pour 2024 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- Section exploitation : 266 492.14 €
- Section investissement : 421 540.44€

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le budget primitif 2024 de l'assainissement.

Monsieur Le Maire remercie les agents de la mairie pour le travail accompli en cette période de déménagement.

5. AFFAIRES FONCIERES :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

PARCELLE BC 267

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle BC 267 d'une superficie totale de 520 m2 avec habitation.

Le prix de vente est fixé à **45 000.00€**.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

PARCELLE AV 244

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune dispose du Droit de Prémption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il demande au Conseil municipal d'examiner la déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle AV 244 d'une superficie totale de 1280 m2 avec habitation.

Le prix de vente est fixé à **122 000.00€**.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas user du droit de préemption urbain
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

6. BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du montant de l'abonnement à prévoir pour le syndicat Sioule et Morge en 2026. Il indique que lors du passage de la compétence obligatoire aux Communautés de Communes en 2026 avec un transfert probable au syndicat Sioule et Morge, le coût de l'abonnement serait de 60,00 euros HT.

Actuellement, le coût de l'abonnement voté sur la commune est de 30,00 euros.

Afin d'éviter un effet d'augmentation qui serait important en 2026, il est proposé de lisser l'augmentation à venir jusqu'en 2026.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'augmenter de 5.00 euros supplémentaire l'abonnement,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette augmentation.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

BUDGETS DES SYNDICATS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES CSM :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des propositions d'augmentation de tarifs 2024 pour les syndicats et la Communauté de Communes CSM sachant que ces montants ne sont encore votés.

Base de l'Etat :	+ 3.90%
Syndicat Sioule et Morge (Eau et assainissement):	0%
SMADC :	0% sur l'informatique
SYDEM (Ordures Ménagères) :	+3.00%
Communauté de Communes CSM :	+3.45%

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RETENUE DES FADES BESSERVE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des difficultés financières que rencontre le SIRB.

Il indique au Conseil les différentes réunions effectuées avec les délégués pour trouver les solutions les plus optimales pour sortir de ce problème récurrent.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- **Usine Diétal : rencontre avec les salariés.**
M. le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec les salariés de DIETAL.
Le contexte est très difficile.
- Commerces : le magasin de fleurs et le primeur ont fermé.
- Une rencontre avec la sénatrice Marion CANALES qui se déplacera sur la commune aura lieu fin juin.
- L'Union Musicale en Combrailles donnera un concert au stade de Grelières à Saint-Georges de Mons le 22 juin 2024 pour célébrer la Fête de la Musique et le sport dans le cadre des JO 2024. Les associations sportives des 2 communes sont conviées à participer à cette manifestation inédite. Le groupe SUPREME LEGACY sera l'invité d'honneur. Les municipalités sont sollicitées pour une aide logistique et une aide financière pour les collations. Une réunion est programmée le 16 avril 2024 à la Maison Batisse pour l'organisation
- Madame Annie GARRACHON, conseillère déléguée, informe que le chalet PMR est en cours de rénovation au camping.
- Dans le cadre du renforcement du plan VIGIPIRATE, Madame Isabelle MEGE, adjointe, a fait procéder à un affichage réglementaire dans nos bâtiments publics pour informer au plus juste comme demandés par Monsieur le Préfet.
- Sur la commune voisine de Chapdes-Beaufort, un feu s'est déclaré à l'école primaire qui a été très endommagée. Didier MANUBY, Maire, a contacté le Maire de Chapdes-Beaufort M. Luc CAILLOUX et lui a proposé d'accueillir les enfants dans nos écoles et de mettre à disposition nos équipes techniques et cantine si besoin.
- M. Philippe JOUBERTON, conseiller municipal, informe qu'il a eu un contact avec le responsable à EDF du barrage des Fades Besserve et qu'une visite de la centrale hydroélectrique de Chambonnet pourrait être envisagée pour les intéressés.